

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU VENDREDI 9 JUIN 2023 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DGS/09-06-2023/Q28

Date de convocation : 2 Juin 2023

**Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, M. BONIFACE Didier, Mme TRIoux-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjointes au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, M. DEUDON José, M. DECALION Ismaël, M. BALEDENT Matthieu, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien, Mme DEMARQUE Ophélie, Mme DISDIER Mélanie, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration (4) :

Mme BERANGER Agnès : procuration à M. BRICOUT Frédéric
Mme NAVEZ Patricia : procuration à M. POULAIN Bernard
Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne : procuration à Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie
M. COLLIN Denis : procuration à Mme THUILLEZ Martine

Membre absent (1) :

M. BAJODEK Alban

Est désigné secrétaire de séance : Mme DESREUMAUX Sophie

**OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION « PETITES VILLES DE DEMAIN » VALANT
OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)**

Monsieur Jérémy ROUSSEAU, Conseiller Municipal, rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 10 Juin 2021, adoptée à l'unanimité (n° DGS/10-06-2021/Q26), la ville de Caudry a signé une convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » (PVD), programme national qui concerne la revitalisation des villes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité sur leur territoire : habitat, accès aux services, emploi, commerces, mobilités, culture, tourisme, santé, évènementiel...

L'objectif de l'État est d'accompagner le projet de revitalisation de la ville, élaboré en concertation avec les élus, les habitants et les acteurs concernés par le chef de projet dédié, recruté par la commune dans ce cadre.

Les éléments qui en découlent aboutissent, dans les impératifs prévus par le programme, à la signature d'une convention valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) (voir annexe « Convention d'Opération de Revitalisation du territoire 2023 »). En l'occurrence il s'agit d'un engagement entre l'État, l'agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C) et les trois communes lauréates du dispositif PVD, à savoir Avesnes-Les-Aubert, Caudry et Le Cateau Cambrésis.

Monsieur ROUSSEAU expose l'importance de l'engagement de la commune dans ce dispositif, compte tenu des effets juridiques, fiscaux et des outils opérationnels bénéfiques pour la revitalisation de Caudry que l'ORT induit, en plus de l'appui en ingénierie octroyé via son adhésion au programme PVD.

- Pour la commune de Caudry, 5 volets prioritaires figurent à la convention d'ORT:

L'habitat

- Améliorer l'habitat de centre-ville pour y ramener de la population (outils relatifs au logement, permis de louer- permis de diviser- fiscalité- aide acquisition amélioration)

Le commerce

- Poursuivre la stratégie visant à redynamiser le centre-ville à l'intérieur du périmètre de l'ORT au travers de différents outils qui permettent à la commune de développer son plan d'action.

- Cela passe par les projets d'acquisition, rénovation des bâtiments commerciaux stratégiques (murs et fonds de commerce) via le projet de création d'une foncière artisanale et commerciale avec la CCI grand Hainaut, la Banque des Territoires ainsi que des bailleurs pour la partie logement.

- Il est à noter que dans l'attente de la création de la foncière, la commune, par anticipation, se portera acquéresse (à l'amiable ou par préemption) des biens situés dans le périmètre de l'ORT, en particulier dans l'hyper centre-ville, et identifiés comme stratégiques dans l'optique de revitalisation du centre-ville.

La mobilité

- Il s'agit ici d'encourager les mobilités douces par la résorption des discontinuités des parcours piétons et cyclos, d'améliorer le partage de l'espace public pour tous les types d'usagers.

- Une réflexion sera également portée sur l'amélioration du transport collectif urbain et la pose de bornes électriques supplémentaires.

- Ces différentes mesures s'inscriront dans le cadre d'un nouveau plan global de circulation.

La culture et le tourisme

- L'objectif est de compléter l'existant en terme d'offre touristique (balade urbaine, street art, hébergements insolites...), renforcer les flux touristiques, implanter des marqueurs visuels propres au patrimoine de la ville et mettre au point une stratégie de marketing territorial.

La tranquillité publique

- Travail sur l'amélioration du sentiment de sûreté.

- Conforter le travail sur la prévention par le dialogue, la pédagogie et la présence des autorités dans

les lieux publics.

- Renforcer la vidéo tranquillité sur des sites stratégiques.
- Encourager la mixité sociale (exemple: Éco-quartier)
- Utiliser les leviers du CLSPD.

Considérant que la ville de Caudry est engagée dans le programme,

Vu son état d'avancement dans la définition de ses projets de revitalisation,

Vu l'intérêt pour la commune de concrétiser lesdits projets,

Vu la date de signature prévue le 07 Juillet 2023 avec Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai,

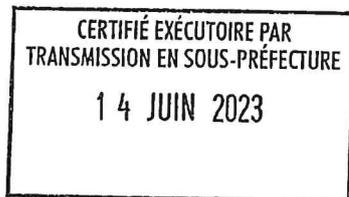
Monsieur ROUSSEAU propose au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "F. Bricout".

Frédéric BRICOUT

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL090623_Q28**
 Objet : **signature de la convention « petites villes de demain » valant opération de revitalisation du**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2023-06-09 00:00:00+02
 Nature de l'acte : Délibérations
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 8.4 - Aménagement du territoire
 Identifiant unique : 059-215901398-20230609-DEL090623_Q28-DE
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|--|-----------------|--------|
| Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20230609-DEL090623_Q28-DE-1-1_0.xml | text/xml | 1.1 Ko |
| Document principal (Délibération) Nom original : DELIB_09062023_Q28.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20230609-DEL090623_Q28-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 1.2 Mo |
| Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : Convention ort CA2C_q28.pdf Nom métier : 99_SE-059-215901398-20230609-DEL090623_Q28-DE-1-1_2.pdf | application/pdf | 13 Mo |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Posté | 14 juin 2023 à 17h18min44s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 14 juin 2023 à 17h18min52s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 14 juin 2023 à 18h37min38s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 14 juin 2023 à 18h37min43s | Reçu par le MI le 2023-06-14 |